

Enjeux faune - flore

Espèce observée	Statut de protection	Intérêt écologique / enjeu
Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)	Non protégée	Arbuste commun des friches et haies champêtres. Intérêt écologique local pour l'avifaune et les pollinisateurs, sans enjeu patrimonial particulier.
Colza (<i>Brassica napus</i>)	Non protégée	Espèce cultivée très commune, fréquemment présente en repousses sur terrains remaniés. Aucun enjeu de conservation.
Coquelicot (<i>Papaver rhoeas</i>)	Non protégée	Messicole commune des terrains perturbés et cultures. Espèce répandue sans statut patrimonial particulier.
Églantier à petites fleurs (<i>Rosa micrantha</i> / groupe églantiers)	Non protégée	Rosacée spontanée relativement commune des friches et lisières. Intérêt écologique local limité.
Fumeterre (<i>Fumaria sp.</i>)	Non protégée	Plante rudérale fréquente des sols remaniés et friches agricoles. Aucun enjeu floristique identifié.
Navet potager (<i>Brassica rapa</i>)	Non protégée	Espèce cultivée ou subspontanée très commune. Absence d'enjeu écologique notable.
Ronce à feuilles de noisetier (<i>Rubus sp.</i>)	Non protégée	Roncier fréquent des friches et milieux en recolonisation. Habitat banal sans caractère patrimonial.
Sureau blanc / Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Non protégée	Arbuste très commun des friches et haies. Présente un intérêt écologique ordinaire pour la faune locale.
Tanaisie (<i>Tanacetum vulgare</i>)	Non protégée	Espèce herbacée commune des terrains rudéraux et bords de voies. Aucun statut de protection.

Les espèces végétales observées sur le site correspondent principalement à une flore rudérale et nitrophile commune des friches agricoles et terrains remaniés. Aucune espèce végétale protégée, patrimoniale ou déterminante ZNIEFF n'a été identifiée lors des observations de terrain. Les enjeux floristiques apparaissent faibles et compatibles avec le projet de centrale photovoltaïque au sol.

Le site étudié correspond à une friche rudérale anthropisée située à proximité immédiate d'infrastructures et d'activités humaines (zone artisanale et industrielle, voie ferrée, station d'épuration). Ce contexte limite fortement la fonctionnalité écologique globale du terrain et réduit son attractivité pour la faune patrimoniale ou sensible aux dérangements.

La faune susceptible d'être observée sur le site est principalement constituée d'espèces communes et généralistes adaptées aux milieux ouverts et perturbés : petits passereaux communs, micromammifères, insectes généralistes et éventuellement quelques espèces opportunistes utilisant ponctuellement les ronciers et arbustes présents.

Aucun habitat favorable à des espèces faunistiques à fort enjeu écologique n'a été identifié sur la zone prospectée. Les secteurs présentant un intérêt écologique plus marqué se situent davantage au niveau du petit boisement voisin, localisé à plusieurs dizaines de mètres du site, qui constitue un habitat plus favorable pour la biodiversité locale.

Au regard du caractère anthropisé du site et de la faible valeur écologique des habitats observés, les enjeux faunistiques apparaissent faibles et compatibles avec l'implantation du projet photovoltaïque au sol.

Par ailleurs, le terrain présente actuellement plusieurs dépôts et traces d'anciens usages anthropiques (présence ponctuelle de déchets inertes, remblais divers, carcasses de véhicules et matériaux contenant potentiellement de l'amiante). Indépendamment du projet photovoltaïque, la commune prévoit la remise en état et le nettoyage du site afin d'améliorer sa qualité environnementale et paysagère.